COMMUNE DE
ROMAINMÔTIER-ENVY

Conseil général
Maison de Commune
Place du Bourg
1323 Romainmôtier
T 024 453 22 08
sec.conseil@romainmotier.ch
www.romainmotier.ch/conseil

Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy

Mardi 8 octobre 2024

Le président Fréville Laforge souhaite la bienvenue aux membres du conseil général. Il précise que cette séance sera enregistrée et annonce la présence d'un journaliste de la rédaction de l'Omnibus. Il rappelle aux visiteurs et visiteuses qu'ils n'ont pas le droit de vote et de parole.

1. Appel nominal

Sont présent-e-s :

Benz Jacqueline, Bonvin Barbara, Boulaz Marius, Boulaz Martine, Boulaz Roland, De la Touche Isabelle, Desarzens Christophe, Gaudard Michel, Henchoz Guillaume, Huber Venera, Jordan Michel, Laforge Frédéric, Lavanchy Sébastien, Naito Baptiste, Perreault Sylvie, Rémy Christophe, Rézenne Marlène, Siggen Manuel, Vincent Michel, Wettstein Harri, Zimmermann Christine.

Sont excusé-e-s :

Baehni Luc, Benza Isabelle, Besson Jean-Jacques, Besson Anne-Marie, Blanc Michel, Blanc Valentina, Blum André, Blum Anne, Boulaz Johann, Burri Katia, Duvauchelle Annika, Genier Pierre, Hostettler Grégoire, Massard Nicolas, Mauron Guy, Mezenen Sandrine, Perreault Joelle, Perreault Julien, Perreault Nicole, Rey Benjamin, Soares Jérémie,

Sont absent-e-s :

Kuster Kim, Liardon Nicolas, Lugon Pascal, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Nicod Stéphane, Panchaud Damien, Rasori Alessandro, Rey Cédric, Reymond Delphine, Reymond Jan, Turk François.

Avec 21 conseillers généraux présents, le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, après mention qu'il manque un point concernant les élections statutaires, qui sera inséré entre le point 4 et le point 5.

3. Adoption du procès-verbal du mois de mars 2024

Le procès-verbal est approuvé, avec deux demandes de modification :

Le conseiller Harri Wettstein estime que la formulation concernant le point sur le chemin de la Bretenause laisse penser qu'un nouveau projet est en cours d'étude auprès du Canton sans que le Conseil ne puisse le préaviser. Le syndic Marc Benoit lui répond que ce n'est pas le cas. Certes, un scénario est étudié par les autorités compétentes mais le projet ne se fera pas sans un préavis positif du Conseil général.

Le syndic Marc Benoit précise qu'un élément du point 6 est à corriger : le réservoir du Bois de Ban a été nettoyé et des analyses bactériologiques ont été faites. Elles se sont montrées négatives.

4. Assermentations et démissions

Katia BURRI et Benjamin REY présentent leur démission.

Caroline DURGNAT est assermentée.

4.1 Élections statutaires

Élection de Caroline DURGNAT au poste de secrétaire.

5. Lecture des lettres et propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été communiquée au bureau du Conseil.

6. Communication de la Municipalité

Le syndic Marc BENOIT informe que la boursière prépare la transition vers le nouveau système comptable imposé par la confédération. Le canton de Vaud est le dernier canton à se plier à cette obligation. C'est un processus qui se fait sur plusieurs années.

La municipalité prépare actuellement le budget 2025 selon ces directives, le préavis sera proposé à la commission de gestion et au conseil général de décembre. Le plan comptable sera très différent, mais les principes de bases restent.

Concernant la Route de Vaulion, une deuxième séance avec la population sera agendée le 19 novembre 2024. Les entreprises mandatées, Fischer Mantavon, urbaniste, et DTP SA génie civil viendront présenter l'avant-projet découlant de différents retours d'habitants et de la consultation de la DGMR (Direction général mobilité et route) suite à la séance du 18 juin dernier.

PACOM : la municipalité a invité les opposants le 29 octobre prochain pour une séance de conciliation, la municipalité sera épaulée par le bureau ABA. Après réception des PV, un délai sera fixé afin de maintenir ou retirer l'opposition.

Société de Tir du Giron du Nozon : A ce jour le Tribunal Cantonal a refusé l'effet suspensif demandé par la société et les nouveaux horaires sont entrés en vigueur au 1e septembre 2024 . Le syndic Marc BENOIT rappelle ceux-ci : de mars à juin, mardi 10-12h, jeudi 16-18h pour les semaines paires, le samedi de 10-12h les semaines impaires. De septembre à octobre de 10-12h le mardi, le jeudi de 16-18h et le samedi de 10-12h les semaines impaires. Les activités de la société ont été drastiquement réduites, passant de 530 à 102 heures. Le Tribunal Cantonal doit encore valider ces nouveaux horaires.

Parcelle 533, située au Fochaux. La procédure d'évacuation du matériel déposé ayant été interrompue et de nouveaux matériaux entreposés, la procédure a été réactivée et de nouveaux délais d'évacuation ont été fixés. Il s'agit d'une volonté de la municipalité de mettre cette parcelle au propre, mais c'est surtout la DGE (Direction générale de l'environnement) qui demande de procéder à une analyse des sols pour vérifier s'il n'y a pas eu de pollution. Il s'agit également d'une mise en conformité.

Chauffage à distance : la réflexion quant à l'emplacement est toujours en cours avec VOé et le bureau d'étude.

Concernant la passerelle de la Bretenause, la municipalité a réalisé qu'il était possible d'aller plus loin dans les demandes faites au canton. En effet, une jurisprudence mentionne une possibilité de subvention par le canton pour ce tronçon. Une demande a été faite dans ce sens et le dossier sera repris et un préavis réalisé, une fois les montants définis, en fonction de la réponse du canton.

Eau potable : une étude hydrogéologique, financée par les communes de Romainmôtier, Juriens et La Praz, va être menée. La participation de la commune de Romainmôtier sera présentée dans le budget 2025. Il s'agit d'un montant de 55'000 CHF qui vise à capter de l'eau dans ce vallon ou ailleurs pour compenser la source du Château fermée depuis de nombreuses années.

L'employé communal David DUTOIT étant accidenté, Laurent JAN le remplace jusqu'à la fin de l'année.

La porterie est en rénovation jusqu'à mi-novembre pour accueillir le Parc Jura Vaudois.

La municipalité est en contact depuis quelques mois avec le gérant de la Musette dont les affaires périclitent. Le bail a été résilié au 31 décembre 2024. La municipalité lance un appel à projet avant de décider quelle orientation donner à ces locaux, le délai est fixé au 30 novembre 2024. Marc BENOIT informe qu'il s'agit d'une problématique commune à différents villages.

Yves MOUQIN qui est absent ce soir, est excusé.

Le municipal Léo PIGUET fait un retour sur les Journées du Patrimoine, organisées les 7 et 8 septembre dernier avec notamment Michel GAUDARD, Guillaume HENCHOZ et la Fondation de Romainmôtier et qui ont connu un vif succès, avec plusieurs dizaines de participants à chaque activité. Une AG de la Fédération Européenne des Sites clunisiens, concernant la candidature à l'Unesco va avoir lieu et les noms des candidats retenus, parmi plus de 100 candidatures, seront connus.

Le municipal Léo PIGUET revient sur le déménagement temporaire de la porterie à la grange de la Dîme et l'investissement de plus de 270'000.- CHF du Parc Jura Vaudois et du soutien du canton qui permettra d'améliorer l'accueil des visiteurs.

Le municipal Nicolas MEZENEN évoque le PECC qui a été soumis le 28 mai 2024 au canton pour analyse. Un retour positif a été reçu. Le dossier est en ligne sur le site de Romainmôtier (Officiel/PECC). La prochaine étape de 3 ans sera la mise en en œuvre de ce projet.

Le président Fréville LAFORGE, remercie le secrétaire sortant Guillaume HENCHOZ, Le municipal Léo PIGUET lui remet un cadeau pour son engagement.

7. Préavis 04/2024 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025

La conseillère Marlène RÉZENNE procède à la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

Le syndic Marc BENOIT explique que la situation est délicate car en transition vers la nouvelle péréquation cantonale. Les chiffres restent dans le négatif, ce qui a conduit à la proposition de maintenir ce taux. Il existe également une obligation de se mettre à niveau sur la taxe sur les déchets, ainsi que l'eau et l'épuration qui sera effectuée l'année prochaine. Le résultat sur les comptes sera à évaluer.

Madame Laetitia LAVANCHY, secrétaire municipale, se joint à la municipalité pour répondre à d'éventuelle questions sur le prochain préavis.

Le conseiller Harri WETTSTEIN demande si le taux reste le même. Le Président Fréville LAFORGE confirme.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

8. Préavis 05/2024 : Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

La conseillère Marlène RÉZENNE procède à la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

Le syndic, Marc BENOÎT affirme qu'il est difficile d'estimer les rentrées supplémentaires, que peut susciter ce règlement, peut-être de l'ordre de 2000 à 3000.- CHF. L'objectif principal est la mise à niveau de tous les règlements, ce qui permet d'avoir des éléments clairs sur lesquels s'appuyer pour comptabiliser chaque prestation et ne pas reporter les couts sur l'ensemble des citoyens.

Marlène RÉZENNE informe que ce règlement écrit et facilement consultable, permettra à la Municipalité de se protéger et d'avoir moins de dépense en frais d'avocats.

Le conseiller Michel VINCENT demande quelle est la procédure de taxation.

Le syndic Marc BENOIT indique que le règlement a été envoyé et qu'à l'article 6 se trouve la liste des tarifs de chaque prestation.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

9. Rapport des délégués aux associations intercommunales

SDISPO (Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe) : Le municipal Michel CHABLOZ informe que le coût par habitant va fortement augmenter. Cela est dû au financement de l'augmentation des taux permanents au service administratif qui vont passer de 40 à 90%, ainsi que l'engagement d'un collaborateur technique avec la même augmentation de taux. A ce jour il y a eu peu d'augmentation annuelle (2023 = 27,42 par habitant, 2024 = 28,28), or pour 2025 le coût va passer à 43,11 par habitant.

AIVN (Association intercommunale du Vallon du Nozon pour l'épuration des eaux) : Le municipal Léo PIGUET annonce que le budget 2025 a été adopté. Les coûts restent stables. Un audit de la cour des comptes a été réalisé il y a quelques temps. Actuellement le PGE 2.0 est en cours afin de déterminer exactement quelle conduite passe où. On fait partie de la phase pilote, avec l'accompagnement du canton. Au niveau de la Step tout fonctionne. Le 16 novembre une visite guidée est organisée sur inscription.

AJOVAL (Réseau Enfance Orbe – La Vallée)/**ARAS** : Le municipal Léo PIGUET annonce que le budget 2025 a été approuvé. Pour l'AJOVAL il y a une légère diminution des coûts. Chaque année 25-36 places ouvrent dans la région. ARAS : les communes participent au financement du travail du comité et du projet OASIS.

ORPC (Organisation régionale pour la protection civile) : Le municipal Nicolas MEZENEN annonce une augmentation de 70 centimes par habitant. La visite d'experts cantonaux a transmis des informations sur les abris antiatomiques.

Un nouveau projet d'entretien annuel des locaux PCi par la PCi a été présenté, ce qui permettrait de soulager la commune de ces tâches. La commune de Romainmôtier s'est montrée intéressée. D'autres informations suivront.

ASCOVABANO (Association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon) : Le municipal Nicolas MEZENEN informe que le gros sujet est le manque de classes.

Pour cette rentrée scolaire 1055 élèves sont enclassés. Dont 38 élèves de nouveaux habitants avec des enclassements durant l'été. Pour Vaulion des périodes ont été ajoutées et du co-enseignement a été intégré, car il y a une impossibilité de dédoubler les classes faute de locaux. L'année prochaine il manquera une classe pour les petits à Romainmôtier. On arrive un peu partout à saturation.

Une modification des horaires CFF aura des conséquences (décembre 2024) pour les élèves avec un léger décalage des périodes.

Lors du dernier conseil intercommunal, un crédit de plus de 750'000.- CHF pour divers mandats d'études, couvrant l'ensemble des constructions de collèges dans les diverses communes a été approuvé.

10. Divers

Marlène RÉZENNE se demande ce que signifie le terme « efficience », beaucoup utilisé ce soir. Le municipal Léo PIGUET explique qu'il s'agit par exemple de coordonner les événements qui ont lieu à Romainmôtier. On peut aussi dire « cohérent » et « efficace ». Guillaume HENCHOZ propose la définition suivante : « efficacité à l'aune du rapport cout/rentabilité ».

Michel JORDAN rappelle qu'un certain municipal disait que plus il y a de culture mieux c'est.

Michel JORDAN fait la lecture d'un texte qui se veut divertissant et « pas accusateur, quoi que », sur les espaces verts. (Texte disponible dans les archives du Conseil Général).

Michel CHABLOZ remercie Michel JORDAN d'avoir amené ce sujet au conseil, car ce sujet est discuté depuis longtemps par beaucoup, mais pas au conseil.

Marc BENOIT rappelle que le projet sur le canal Maillefer est en cours. En effet les droits d'eau perpétuels vont être abrogés, ce qui permettra à la commune de demander la concession. Il informe également que lorsque l'employé communal a débroussaillé le canal, des plaintes ont été émises car la temporalité ne respectait pas la biodiversité.

Marlène RÉZENNE réagit en rappelant que quand il y avait de l'eau, tout allait bien et il n'y avait personnes qui parlait de biodiversité. Il faut se rappeler de ce que c'est un canal.

Verena HUBER souhaite proposer une idée pour la reprise de la Musette, à savoir créer une « Petite épicerie » comme à on peut en trouver à Juriens ou à Bavois. A Juriens c'est la municipalité qui gère le local.

Nicolas MEZENEN apporte quelques précisions sur le canal Maillefer. Un courrier vient d'être adressé aux actuels propriétaires du droit d'eau, afin qu'ils se positionnent et présentent un projet. Si tel n'est pas le cas, le droit d'eau sera perdu et la municipalité pourra aller de l'avant avec le préprojet. Un bureau a déjà été mandaté pour étudier ce préprojet à soumettre au canton de Vaud. Si le canton valide ce préprojet et accorde le droit d'eau, le projet pourra alors être lancé. C'est un travail de longue haleine.

Michel GAUDARD explique que la salle du 1er étage de la Grange de la Dîme contient des statues exceptionnelles du 14e et 15e siècle. Il manque cependant des parties, actuellement au musée cantonal, mais le canton exige qu'on mette en place un dispositif de sécurité renforcé afin de les protéger avant de les rapatrier. Il souhaite savoir quand une vitre de protection va être installé. Il notre aussi que la salle ressemble un peu à un musée des vieillies choses, avec divers amas de matériel et demande de faire un peu d'ordre.

Léo PIGUET annonce qu'il va se charger de ces deux points.

Le président Fréville LAFORGE annonce les prochaines élections le 24 novembre 2024.

Prochain conseil 10 décembre

Le président remercie tous les membres présents.

La séance est close à 21h11